Vol. XXVII Saint-Boniface, Manitoba, 19 Janvier 1898. No. 9.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES.

ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devron. être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
Saint-Boniface,
Manitoba,
Canada

LETTRE ENCYCLIQUE

De Notre Tres St-Pere Leon XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

Aux archevêques, aux évêques, et aux autres Ordinaires de la Confédération canadienne, en paix et en communion avec le Siège apostolique.

A Nos Vénérables Frères les archevêques, les évêquess et les autres Ordinaires de la Confédération canadienne en paix et en communion avec le Siège apostolique.

LEON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

En vous adressant aujourd'hui la parole, et Nous le faisons d'un cœur tout aimant, Notre pensée se porte d'elle-même à ces rapports de mutuelle bienveillance, à ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps entre le Siège apostolique et le peuple canadien. A côté de votre berceau même on trouve l'Eglise et sa charité. Et depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés, et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fut François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvre, de si haute vertu et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autres sources que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents, personnage de si éclatants mérites. De même, encore, pour remonter à la période la plus reculée; c'est bien sous l'inspiration et sur l'initiative du Siège apostolique, que de généreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays, pour lui apporter, avec la lumière de l'Evangile, une culture plus élevée et les premiers germes de la civilisation. Et ce sont ces germes, qui, fécondés aussi par eux au prix de longs et patients labeurs, ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir ; d'autant plus qu'il en reste des fruits sous Nos yeux et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément, c'est, parmi les multitudes catholiques, un amour et un zèle pour notre sainte religion, pour cette religion que vous ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout de la France, puis de l'Irlande, et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement, et transmirent à leur postérité comme un dépôt inviolable. Mais si leurs fils conservent fidèlement ce précieux héritage, il Nous est facile de comprendre quelle grande part de louange en revient à votre vigilance et à votre activité, vénérables frères, quelle grande part aussi au zèle de votre clergé, tous en effet, d'une seule âme, vous travaillez assidûment à la conservation et au progrès de la foi catholique, et il faut rendre cet hommage à la vérité, sans rencontrer ni de faveur ni entrave dans les lois de l'empire Britannique. Aussi, lorsque mus par la considération de vos communs mérites, Nous conférâmes il y a quelques années, à l'archevêque de Québec, l'honneur de la pourpre romaine, Nous eûmes en vue non seulement de relever ses vertus personnelles, mais encore de rendre un solennel hommage à la piété de tous vos catholiques.

Pour ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, sur quoi reposent les meilleures espérances de la société religieuse et civile, le Siège apostolique n'a jamais cessé de s'en occuper de concert avec vous et avec vos prédécesseurs ; c'est ainsi qu'ont été fondées en grand nombre, dans votre pays, des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse, institutions qui sont si florissantes sous la garde et la protection de l'Eglise. En ce genre, l'Université de Québec, ornée de tous les titres et gratifiée de tous les droits qu'à coutume de conférer l'autorité apostolique, occupe une place d'honneur et prouve suffisamment que le St-Siège n'a pas eu de plus grande préoccupation ni de désir plus ardent que la formation d'une jeunesse aussi distinguée par sa culture intellectuelle que recommandable par ses vertus. Aussi, est-ce avec une extrême sollicitude, il vous est facile de le comprendre, que Nous avons suivi les événements fâcheux, qui ont marque, en ces derniers temps, l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. C'est Notre volonté et cette volonté Nous est un devoir, de tendre à obtenir et d'obtenir effectivement par tous les moyens et tous les efforts en Notre pouvoir, que nulle atteinte ne soit portée à la religion, parmi tant de milliers d'âmes dont le salut Nous a été spécialement confié, dans une région surtout qui doit à l'Eglise d'avoir été initiée à la doctrine chrétienne et aux premiers rudiments de la civilisation. Et. comme beaucoup attendaient que Nous Nous prononcions sur la question et demandaient que Nous leur tracions une ligne de conduite et la marche à suivre, il Nous a plu de ne rien statuer à ce sujet, avant que Notre délégué apostolique fût allé sur place, chargé de procéder à un examen soigneux de la situation et de Nous faire une relation sur l'état des choses, il a rempli fidèlement et avec zèle le mandat que Nous lui avions confié.

La question qui s'agite est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles, par le Parlement du Manitoba. L'acte d'union à la Confédération avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience : or, ce droit, le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou qui la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui trop souvent d'ailleurs sont reconnues insuffisantes pour parer au danger, Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde le bien et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur. Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la loi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité.

Il est un autre point sur lequel Nous serons facilement d'accord avec ceux même qui seraient en dissidence avec Nous pour tout le reste ; savoir, que ce n'est pas au moyen d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école, tels que la patrie les désire et les attend. C'est de choses autrement graves et importantes qu'il les faut nourrir, pour en faire de bons chrétiens, des citoyens probes et honnêtes ; leur formation doit résulter de principes, qui, gravés au font de leur conscience s'imposent à leur vie, comme conséquences naturelles de leur foi et de leur religion. Car sans religion, point d'éducation morale digne de ce nom, ni vraiment efficace ; attendu que la nature même et la force de tout devoir dérivent de ces devoirs spéciaux qui relient l'homme à Dieu, à Dieu qui commande, qui défend, et qui appose une sanction au bien et au mal. C'est pourquoi, vouloir des âmes imbues de bonnes mœurs. et les laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruiné la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion catholique ; et c'est pourquoi, en fait de doctrines de moralité ou de religion, il n'en peut accepter ni reconnaître aucune qui ne soit puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique.

La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer, que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoguer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve éclatante de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et, bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherchées et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que, pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pu se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien

(*A suivre sur la 2me page.*)

Le Manitoba.

Mercredi 19 Janvier 1898

L'ENCYCLIQUE

La parole du Pape nous est arrivée. Disons tout de suite que cette parole pour nous catholiques, est une parole de vie.

D'abord dans un latin cicéronien le Saint Père établit les grands principes sur l'éducation et précise ce qui est absolument requis pour constituer une école catholique : il faut, dit le Pape, le contrôle de l'école, l'enseignement religieux, les livres, et les maitres catholiques.

Le Souverain Pontife admet dans sa charité apostolique que l'on a essayé de faire quelque chose pour adoucir notre sort et il suppose de bonnes intentions chez ceux qui nous gouvernent. Nous déférons à la parole du Pape et nous voulons bien croire que l'on veut réellement l'apaisement à Ottawa et à Winnipeg. Mais nous espérons aussi que ceux qui ont manque de ce bon vouloir tiendront à honneur de justifier la confiance du Saint Père.

Le Pape juge ensuite les actes des gouvernements fédéral et provincial, et il déclare clairement que le règlement Laurier-Greenway devenu loi est *défectueux, imparfait* et *insuffisant*. Le Souverain Pontife employe ces trois épithètes pour montrer d'une manière évidente combien un tel règlement est condamnable.

Et voici comment Il juge la conduite des évêques. Qu'on nous permette de citer, car ces paroles expriment bien toute la pensée du Pape sur la question des écoles au Manitoba :

"Aussi lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la Province du Manitoba, était-il de votre devoir, vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques, et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que nous y ajoutons notre assentiment et notre approbation."

C'étaient donc les évêques et tout particulièrement notre digne archevêque qui avaient raison, et avec eux, tous ceux qui les ont suivis. Ils ont bien fait de dénoncer, de condamner la loi ; comme évêques, ils devaient la dénoncer et la condamner.

De plus les paroles du Saint Père sont la condamnation claire et nette du règlement, comme aussi de ceux qui ont voulu nous imposer cette loi inique, qui ont essayé de tromper les catholiques de la Province de Québec en criant sur tous les tons que la *question était réglée*, que le règlement *sauvegardait suffisamment la religion*, qu'il *donnait autant de religion qu'il y en avait dans les collèges*. On se rappelle les beaux discours qui furent prononcés sur la fameuse demi-heure de catéchisme ! enfin les paroles du Pape sont la condamnation de tous ces prétendus bons catholiques qui s'étaient extasiés avec tant de complaisance, devant l'esprit de *justice* et même de *générosité* de l'arrangement Laurier-Greenway ! Les extrémistes seuls n'en seront pas contents, s'exclamaient-ils ! Le Pape est-il donc un extrémiste ? Donc la loi ou le règlement Laurier-Greenway est inacceptable. C'est le Souverain Pontife qui le déclare solennellement !

Donc rien n'est réglé ! Et tous les catholiques doivent le croire et le proclamer, ou bien blâmer le Pape et se séparer du Saint Siège !

Mais tous les catholiques, nous l'espérons, se rallierons autour du Saint Père et des Evêques dont il approuve entièrement la conduite et la cause sera réglée selon la Justice et le Droit ! Car nous voulons espérer aussi que les catholiques au pouvoir suivront la direction donnée par le Pape. Ils ont une bonne chance de prouver leur bon vouloir et leur sincérité. Qu'ils en profitent. Nous sommes bien décidés de notre côté à profiter de toutes les concessions substantielles qu'ils nous obtiendront. Et cela ne doit étonner personne, car notre vaillant archevêque a toujours déclaré, et il l'a répété dernièrement encore, qu'il était prêt à accepter toute concession substantielle, tout véritable soulagement qui pourrait adoucir notre situation pourvu qu'on n'exigea aucune concession de principes. Et cela a déjà été pratiqué. Dans plusieurs endroits, les catholiques, avec l'autorisation de Mgr l'archevêque, ont profité de certaines concessions de cette nature.

Aussi sommes-nous enchantés de ce passage de l'Encyclique qui est une invitation à nos gouvernants de nous mieux traiter et qui nous engagent à traiter avec eux comme Mgr l'archevêque a déjà essayé plusieurs fois de le faire. Bien plus cette parole du Pape permet aux catholiques d'entrer avec plus d'assurance dans une voie qui aurait pu être perilleuse et fatale sans cette sauvegarde pontificale. Mais il faut, bien entendu, comme le déclare expressément le Souverain Pontife, que ces concessions soient réelles et ne portent pas atteinte au principe de l'école catholique. Et les Evêques ajoute le Saint Père sont les juges autorisés qui doivent déclarer si les concessions sont substantielles et si le principe de l'école catholique est sauvegardé.

Et nous sommes persuadés qu'il y a moyen de s'entendre. Nous sommes les victimes, nous sommes les plus faibles, que l'on vienne à notre secours. Et l'on n'a rien à craindre de nous, parceque, grâce à Dieu, nous n'agissons que sous les dictées de notre conscience, et non en vue de faire la guerre à un parti et la cour à un autre.

Concluons : nous acceptons avec un respect profond, affectueux et une grande confiance la direction du Saint Siège.

Faut-il ajouter un mot sur la forme de ce magistral document? Il est rédigé avec une modération et une délicatesse telles qu'il est bien propre à apaiser toutes les passions et à nous rallier même ceux qui n'appartiennent pas à notre foi. Il n'y a pas un mot qui puisse les blesser. Nous sommes donc loin de partager l'opinion de ceux qui le redoutaient pour les amis de notre cause qui n'appartiennent pas à notre religion. Aussi si l'on prend occasion de cette belle lettre encyclique pour en appeler au fanatisme protestant on aura bien tort, et on prouvera par là que l'on ne veut pas tant nous aider que fortifier un parti. Ce qui, joint aux déclarations de certains journaux tels que le *Mail Empire*, le *Montreal Gazette*, devra amener nécessairement la formation d'un parti catholique, d'un parti centre, et le vote catholique du Manitoba, *qui n'est lié à personne que nous sachions*, sera donné à ceux qui se montreront nos vrais amis dans l'impasse que nous traversons, et nos vrais amis sont ceux qui travaillerons à nous rendre nos droits scolaires.

Reconnaissance éternelle au grand Pape Léon XIII qui sauvegarde la plénitude de nos droits.

LA "PATRIE" THEOLOGIEN

Qui s'en serait douté ?

Et encore ce n'est pas un théologien ordinaire, je vous prie de le croire, le vénérable Mgr Bégin, l'oracle de notre Episcopat n'est qu'un novice auprès des rédacteurs du fameux journal !

Ils commentent l'encyclique ! Qu'ils apprennent leur catéchisme d'abord, ils essayeront de parler ensuite.

Quelle outrecuidance et quelle mauvaise foi ! Eh, Messieurs ! Puisque vous protestez de votre dévoûment et de votre soumission pour le Pape, obéissez-lui donc. C'est pour vous qu'il parle quand il dit dans sa magnifique encyclique :

A expliquer et à défendre tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse, surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement avec courage tout ce qui est vérité, droit, intérêts de l'Eglise et de la société : de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses. Qu'ils soient respectueux et *qu'il aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale* et envers tout pouvoir légitime.

Parlez donc comme votre digne archevêque, au lieu de vous efforcer à détruire son enseignement !

LETTRE ENCYCLIQUE

(*Suite de la 1re page.*)

commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien intérieur.

Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité ; la loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. En outre, ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés, ont aussi ce défaut, que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot. Il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or, toute demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-a-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuire avec zèle et prudence. Or, à cela rien de plus contraire que la discorde ; il y faut absolument l'union des esprits et l'harmonie de l'action. Toutefois, comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'il y a de mieux à faire et le fasse, dans une entente toute cordiale, et non sans avoir pris votre conseil.

Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que, Dieu aidant, ils arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leur revendications, qu'il ne refusent pas des satisfactions partielles, C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal, et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible. Partout, au contraire, où le mal n'aurait pas d'autre remède, Nous exhortons et les conjurons d'y obvier par un redoublement de généreuse libéralité. Ils ne pourront rien faire qui leur soit plus salutaire à eux-mêmes, ni qui soit plus favorable à la prospérité de leur pays, que de contribuer au maintien de leurs écoles dans toute la mesure de leurs ressources.

Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que, par votre autorité, et avec le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation, on élabore, avec soin et sagesse, tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre, aux fonctions de l'enseignement, que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acpuises. Il convient, en effet, que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement. Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation, on ne peut que trouver beau et noble le dessein conçu par les provinces canadiennes, de développer l'instruction publique, et d'en élever de plus en plus le niveau, et d'en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite. Or nul genre d'étude, nul progrès du savoir humain qui ne se puisse pleinement harmoniser avec la doctrine catholique.

A expliquer et à défendre tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse, surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droit, intérêts de l'Eglise et de la société : de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses. Qu'ils soient respectueux et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale et envers tout pouvoir légitime. Plus les temps sont difficiles, plus est menaçant le danger de division, et plus ils doivent s'étudier à iuculquer cette unité de pensées et d'action, sans laquelle il y a peu, ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs désirs.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout cœur dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à votre clergé, et à vos ouailles.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le huitième jour de décembre de l'année 1897 la vingtième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Chronique Locale

—On est a ponté à neuf le pont de Saint-Boniface.

—M. Bédard a failli être la victime d'une explosion d'acetylène, causée par imprudence.

—Séance Régulière du Conseil de ville lundi prochain.

—M. W. Kittson a acheté le magasin de M. Vezina Couture de cette ville.

—Le R. P. Beaudin O.M.I., est assez gravement malade à l'hôpital. Nouses pérons qu'il n'y a pas de danger.

M. l'abbé Turcotte, le dévoué curé de Tartius, N. D. a passé quelques jours à notre hôpital de Saint-Boniface.

—Il y à Winnipeg 38 buandries Chinoises, dont la population est composée comme suit: 74 hommes et 2 femmes.

—La lettre Encyclique a été lue à la Cathédrale et à Winnipeg. Elle a été écoutée avec le plus grand respect.

—Nous renouvelons la mémoire à nos abonnés: que ceux qui ne payeront pas d'ici à quelque temps s'exposeront à des désagréments.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le seul journal français de la Province et du Nord-Ouest, abonnement $1.00 par année payable d'avance.

—Sous l'invitation du club de Raquette Saint-George, le club Le Voyageur doit ce rendre à l'Hôtel Manitoba ce soir afin de prendre part à leur marche.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

—Avis aux Greffiers de Municipalité, vous pourrez vous procurer des rôles d'évaluation à l'imprimerie du Manitoba à des prix défiant toute compétition.

—S. G. Mgr l'archevêque est revenu hier soir mardi de son voyage à Saint-Léon, Manitou et N. D. de Lourdes. Le R. P. George, O.M.I., l'accompagnait.

—Le R. P. Camper O.M.I., le vénérable misionnaire du Lac Manitoba, se trouvait en ville ces jours derniers pour travailler pour les intérêts de sa mission.

—Le Portrait de Mgr Langevin peint par M. Maillard, et qui avait été donné au Bazar de l'Hôpital a été raflé le 15 courant. Il a été gagné par le Dr. Dame de Winnipeg.

—Des voleurs se sont introduits dans le magasin de M. Preston à Winnipeg, hier dans la nuit et ils ont volé quelques piastres qui se trouvaient dans le tiroir du comptoir.

—Le Rev. M. Gillies est descendu à Saint-Boniface pour se faire soigner. On craint que sa maladie ne l'empêche de continuer son fructueux ministère à Saint-Andrew, N. W. T.

—M. Edouard Guilbault annonce aux cultivateurs qu'il a reçu un assortiment des mieux choisis de rouets venant de la meilleure maison du Canada la maison Vizina & Fils, St-Gabriel de Brandon.

—Quarante et un délégués des réserves sauvages établies sur le lac Manitoba sont réunis à Winnipeg pour discuter, sous la présidence de M. Forget, de l'opportunité de la suppression de toutes ces réserves pour établir deux immenses réserves l'une catholique et l'autre protestante avec chacune une école pensionnat.

—A Saint-Léon, après avoir fait lire la lettre encyclique par son secrétaire le R. P. George, O.M.I. S. G. Mgr l'archevêque en fit un magnifique commentaire: Sa Grandeur endosse complètement le remarquable commentaire du vénérable et si digne Mgr Bégin, administrateur de Quebec. Le discours de Mgr Langevin produisit une profonde impression.

NAISSANCE

A Winnipeg, le 10 courant Madame Horace Chevrier une fille.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de "The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company," d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de "The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada" ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilegiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.
Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, à l'effet de renouveler la charte de la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, chapitre 78, 54-55 Victoria, et reviser son conseil de direc eurs provisoires; aussi à l'effet de modifier ce dernier acte en donnant le droit de construire un embranchement partant de Saskatoon ou près de là, allant à l'est via Humbolt, lac à la plume, jusqu'à Shellmouth, Man., de la jusqu'à Brandon; aussi a l'ouest depuis le même point de départ, via Battleford, Fort Saskatchewan, jusqu'à et par la passe de la Tête-jaune, de la Barrard, Bute ou Dean Inlets C. B., et aussi au nord jusqu'au lac Vert, de là, via la vallée de la rivière du Castor, Isle la Crosse, Fort Chippeyan, Fort Francis et la vallée de la rivière Pelly et Yukon de Dawson City.

GEO. W. GRANT,
Secrétaire.

Toronto 26 October, 1897, 10 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement fédéral, à sa prochaine session, en amendant l'acte pour changer le nom de "The Dominion Building & Loan Association," en celui de "The Dominion Permanent Loan Company.

Daté à Toronto, ce 17ième jour de novembre A. D., 1897.

MACDONALD, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des applicants.
24-11-9. Toronto.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priees plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de "The Federal Life Assurance Company of Ontario," en celui de "The Federal Life Assurance Company of Canada" ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne ou ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C. HASLETT,
Solliciteur pour la Féderal Life Assurance Company of Ontario.

AVIS

Une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Britannique, avec pouvoir de construire une voie ferrée partant de Victoria, Colombie-Britannique, et allant jusqu'à Winnipeg, Manitoba, *viâ* Bute Inlet, Cariboo, Edmonton et Prince Albert, avec un embranchement traversant les districts de Carsiar et Yukon et un embranchement descendant les vallées des rivières Canot, Colombia et Kootenay jusqu'au 49e parallèle de latitude, avec pouvoir d'acheter, affermer, se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec des lignes ou compagnies existantes sur la ligne de chemin de fer projeté ou s'y rattachant.

Montréal, 10 novembre 1897.
17-11-92 9i C. N. ARMSTRONG.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans Le Manitoba et vous la trouverez de suite.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que "La Lake Manitoba Railway and Canal Company" ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos C. E. L. PORTEOUS,
Secrétaire,
Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897.
27-12-97 9i.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 103 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8,10a	3.00p	0	....Winnipeg......	11,45a	6.45p
8,15a	2 49p	3.0	*Jonction Portage	11 57a	7.00p
7,50a	2 33p	9.3	...*St. Norbert....	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	...*Cartier......	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	...*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	...*Union Point	12.51p	8.17p
5.58a	1.38p	32.5	*Silver Plains..	1.08p	8.34p
5.28a	1 20p	40.4	.....Morris.....	1.30p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	.....St. Jean.....	1.34p	9.23p
3.30a	12.46p	56.0	.....Letelier.....	1.55p	9 55p
2.30a	12.30p	65.0	.....Emerson.....	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	.....Pembina.....	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	...Grand Forks...	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	.....Duluth.....	8.00a	
	8.30a	470	...Minnéapolis...	6.40a	
	8.00a	481	.....St. Paul.....	7.10a	
	10.30a	883	.....Chicago.....	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est. Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8,30a	3.00p		.....Winnipeg.....	11.45a	6.45p
8,30p	1.05p		.....Morris.....	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	...*Lowe Farm...	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	.....*Myrtle.....	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	.....Roland.....	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	...*Rosebank....	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	.....Miami.....	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	...*Deerwood....	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	...*Altamont....	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	....Somerset.....	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68 4	...*Swan Lake...	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs..	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	...*Mariapolis....	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	...*Greenway....	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	.....Baldur.....	5.01p	3.25p
11.02a	9 17a	102	.....Belmont.....	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	.....*Hilton.....	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	...*Ashdown.....	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	....Wawanesa.....	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	.....*Elliotts.....	6.12p	6.04p
8.29a	8 14a	129.5	..Rounthwaite...	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	..*Martinville....	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	.....Brandon.....	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant, Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		.......Winnipeg......	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	..*Portage Junction..	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	.....*St. Charles.....	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	.....*Headingly.....	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	....*White Plains....	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	...*Gravel Pit Spur...	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	....*La Salle Tank....	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	......*Eustache......	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	......*Oakville......	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	.......*Curtis.......	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	..Portage-la-Prairie..	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

OFFICIAL TIME CARDS WAGHORN'S GUIDE, 5c

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

A Propos d'Agriculture

Ce qu'un Cultivateur doit faire

POUR SE RUINER

(Suite).

LA CRUCHE DE WHISKY

Mais je dois vous enseigner aussi une pratique qui, à elle seule, ruine pas mal de cultivateurs; je veux parler de la fameuse cruche de whisky ou de gin.

Il vous en faut à la maison, c'est bien clair, c'est un remède efficace contre nombre d'infirmités...Ayez donc toujours sous la main une bonne provision de whisky. Achetez-le au gallon, cela coûtera moins cher, puis ne le mettez point sous clé: vous paraîtriez manquer de confiance en votre femme et les gens de la maison.

Vous prenez d'habitude, n'est-ce pas, votre coup d' ppétit, avant le déjeuner, le dîner et le souper?...

—Très bien, continuez.

Durant le jour, si vous sentez un peu de fatigue, prenez un coup, cela vous redonnera de la force...En hiver, quand vous rentrerez engourdi par le froid, prenez encore un coup, ça vous réchauffera l'estomac et la tête... Votre femme et vos garçons feront de même, bien entendu: ce qui est bon pour vous sera aussi bon pour eux...Enfin soyez généreux de votre whisky pour tous ceux qui vous visiteront...rien de mieux pour entretenir l'amitié... Une chose même vous surprendra agréablement...Nombre d'hommes qui auparavant vous regardaient à peine, ne passeront plus desormais devant votre porte sans arrêter, pour prendre un coup à votre santé.

Décidément, vous êtes devenu un homme tout-à-fait populaire dans la paroisse.

LE CULTIVATEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC L'USURIER

Mais le temps approche où vous aurez à faire connaissance avec celui qui héritera un jour de votre terre et vous enverra aux Etats avec votre femme et vos enfants.

L'années a été mauvaise, la récolte a manqué, les marchands envoient leurs comptes, et vous êtes géné dans vos affaires. Il n'y a plus guère d'argent à la maison. Ne vous alarmez pas pour si peu. Quand on a une bonne terre sous les pieds, on trouve toujours des amis complaisants pour vous venir en aide. Allez trouver le notaire X ou M. Z, le cultivateur retirés, ils vous prêteront volontiers quelques cents piastres, à 30 ou 40 pour cent d'intérêt; vous n'aurez qu'à mettre votre nom au bas d'un tout petit papier...un billet promissoire.

Vous reviendrez chez vous tout joyeux avec votre argent en poche. L'intérêt est un peu fort, il est vrai, mais vous avez bien l'intention de rembourser le capital au plus tôt Pourtant, gardez-vous bien de diminuer votre train de maison, ni les dépenses de toilette de vos filles; vous feriez ainsi voir que vous être géné dans vos affaires...Cela diminuerait votre prestige.

(A suivre).

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 17 Jan. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Supérieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à 8 00

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 75
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, la minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	a 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00